

REVISION N°1 DU SCOT ENQUETE PUBLIQUE

Certificat d'affichage et de publicité

Je soussigné Monsieur David COSTON, Vice-Président Urbanisme de l'Agglo Pays d'Issoire, certifie que l'arrêté n°ADE-2017-003 du 9 mai 2017, portant sur l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique relative à la révision n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), a fait l'objet des mesures de publicité suivantes :

- Affichage de l'avis d'enquête publique :
 - o du 19 mai au 8 juillet 2017 inclus : au siège et à la Direction Générale de l'Agglo Pays d'Issoire
 - o du 21 mai au 8 juillet 2017 inclus : dans les 90 mairies du territoire
- Mise en ligne :
 - o de l'arrêté et de l'ensemble du dossier d'enquête publique sur le site de l'Agglo Pays d'Issoire www.capiissoire.fr du 15 mai au 8 juillet 2017 inclus
- Parution dans La Montagne :
 - o Annonces légales : les 12 mai et 6 juin 2017
 - o Pages locales : 16 juin (3 articles sur Ardes, Brassac-les-Mines et Sauxillanges), 17 juin (St Germain Lembron), 20 juin (Agglo)
- Parution dans Le Semeur Hebdo les 12 mai et 9 juin 2017

Pour le Président Jean-Paul Bacquet
et par délégation,

Le Vice-Président Urbanisme
David COSTON

